

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX 2008-2009 :

PLAFOND DE RESSOURCES RELEVÉ POUR L'ÉCHELON 0

Vous avez jusqu'au 15 décembre pour faire une simulation sur le site web du CNOUS et remplir une demande de bourse.

Pour permettre à de nouveaux étudiants de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année universitaire 2008-2009, les plafonds de ressources pour bénéficier d'un échelon 0 sont revalorisés de 5 000 euros.

Deux cas de figure peuvent ainsi se présenter :

- Si vous n'avez pas effectué de demande et que vous êtes susceptible de remplir les nouvelles conditions de ressources, connectez-vous sur le site internet de dépôt des demandes qui est rouvert du **1^{er} au 15 décembre**. Avant d'entreprendre la saisie de votre demande, et afin d'évaluer votre droit à bourse, il vous est conseillé de recourir au simulateur de calcul du droit à bourse disponible sur le site du CNOUS et mis à jour avec les nouveaux plafonds.
- Si vous avez déjà effectué une demande de bourse pour l'année 2008-2009 et reçu une réponse négative pour dépassement du barème, vous n'avez **aucune démarche particulière à effectuer**. Le CROUS réexaminera votre dossier en fonction des nouveaux barèmes et vous notifiera une nouvelle décision.

Vous vous adresserez ensuite à votre établissement d'enseignement supérieur pour demander le remboursement des droits universitaires et/ou de sécurité sociale étudiante.